



Un relais pour prévenir le suicide

Septembre 2007, Volume 1, No 1

Un bulletin d'information pour les intervenants-terrain

Il nous fait plaisir de vous présenter le premier bulletin régional de la Direction de santé publique sur le déploiement des réseaux de sentinelles en Montérégie. Ce bulletin, destiné aux intervenants-terrain désignés pour implanter les réseaux de sentinelles, vous parviendra environ trois fois par année afin de :

- vous soutenir dans l'implantation des réseaux de sentinelles;
- vous présenter les outils d'aide à l'implantation;
- vous faire connaître l'avancée des projets des CSSS de la Montérégie.

En ce sens, vous serez invités à partager vos bonnes nouvelles, vos bons coups et l'information sur vos outils.

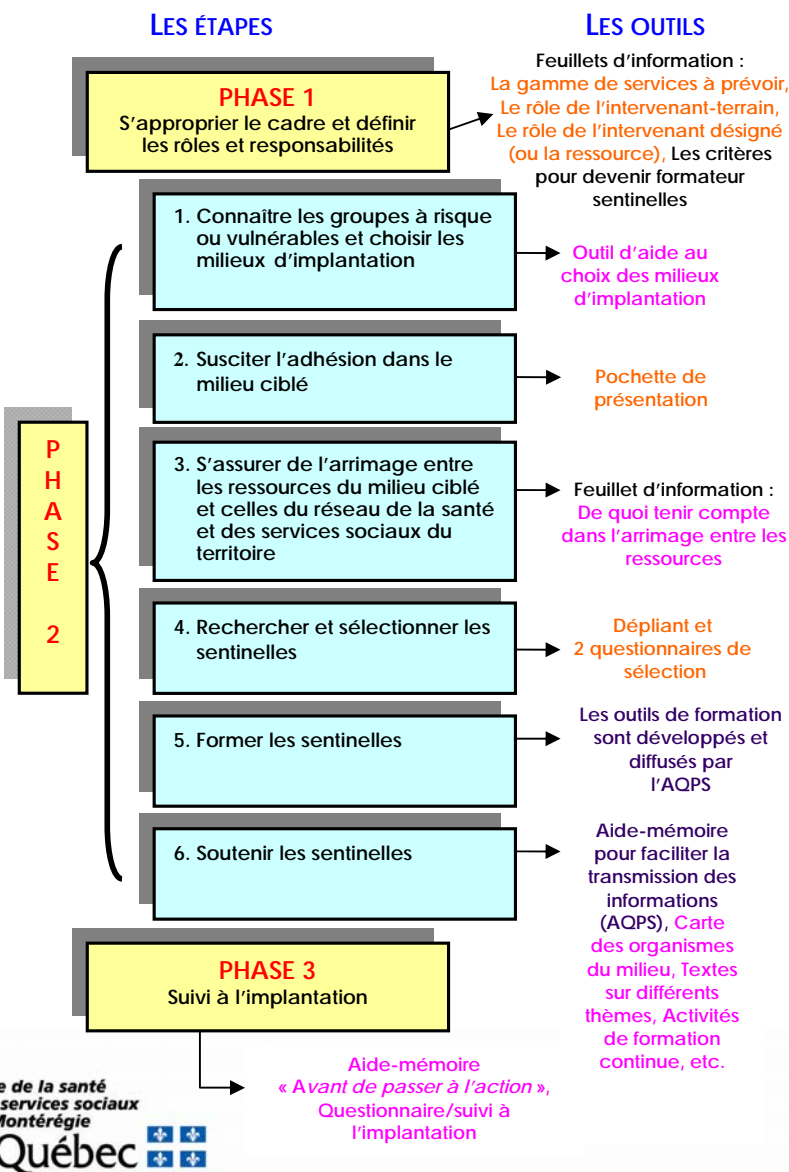
Les suites de la rencontre du 2 mai 2007

Le 2 mai dernier, vous avez participé, comme intervenants désignés pour implanter les réseaux de sentinelles, à une formation sur le cadre de référence sentinelles, les étapes d'implantation et votre rôle comme intervenant-terrain. La conclusion de cette rencontre démontrait la pertinence de reconfirmer votre rôle et votre nomination d'intervenant-terrain auprès de votre gestionnaire.

Nous attendons donc de vos nouvelles en ce sens si ce n'est pas déjà fait.

Les outils d'aide à l'implantation des réseaux de sentinelles

La Direction de santé publique met à votre disposition des outils d'aide à l'implantation des réseaux de sentinelles en lien avec chacune des étapes d'implantation. Certains outils sont déjà disponibles et d'autres sont en développement.





Le slogan et l'image



Le slogan :

« *Les sentinelles, un relais pour prévenir le suicide* »

Le slogan permet de saisir rapidement le rôle des sentinelles en plus de préciser l'objectif : contribuer à prévenir le suicide.

L'image :

Des sentinelles (représentées par les bonhommes se donnant la main), sont placées entre un homme et une femme, pouvant symboliser le relais entre la personne suicidaire et un intervenant d'une ressource d'aide.

Le mot « sentinelles » est placé dans un cercle orange et les bonhommes dans un arc-en-ciel afin d'illustrer l'espoir que peut créer l'action des sentinelles pour une personne qui pense au suicide.

Du matériel à utiliser !

Vous êtes invités à utiliser ce slogan et cette image dans les communications avec vos partenaires (en-tête de lettre, signature de courriel, carte d'affaire, communication avec les sentinelles...). En ce sens, différents logos sont mis à votre disposition :



Agence de la santé
et des services sociaux
de la Montérégie

Québec

Les outils

La **PHASE 1** du processus d'implantation des réseaux de sentinelles consiste à :

S'approprier le cadre de référence et connaître tant les rôles que les responsabilités des partenaires dans l'implantation d'un réseau de sentinelles.

Le cadre de référence précise déjà (p.38), les rôles et responsabilités qui doivent être partagés par les ressources du milieu, notamment qui assurera :

- le leadership du projet, le rôle d'intervenant-terrain (la coordination) et la formation des sentinelles;
- l'établissement de la gamme de services à offrir;
- le soutien aux sentinelles qui ont repérées des personnes suicidaires et la prise en charge de ces dernières au besoin.

Afin d'aller de l'avant dans la définition des rôles et responsabilités, vous pouvez vous référer à votre Plan d'action local (qui a déjà prévu les collaborateurs au projet) ou aux différents feuillets d'information suivants :

- **la gamme de services à prévoir pour les personnes suicidaires (disponible) ;**
- **les tâches reliées au rôle de l'intervenant-terrain désigné pour implanter les réseaux de sentinelles (disponible) ;**
- **le rôle de l'intervenant désigné (ou la ressource) (disponible) ;**
- **les critères de base pour devenir formateur sentinelles (disponible par le biais de l'Association québécoise de prévention du suicide).**



La gamme de services à prévoir pour les personnes suicidaires (*disponible*)

S'assurer de la disponibilité d'un filet de sécurité à la fois pour les personnes suicidaires et pour les sentinelles est un préalable à la mise en place d'un réseau de sentinelles.

Ce feuillet d'information présente la gamme de services à prévoir pour les personnes suicidaires. Les services téléphoniques d'intervention de crise (24h/7j), l'intervention de crise « *face à face* », l'hébergement de crise et le suivi de crise doivent être disponibles et arrimés avec le déploiement des réseaux de sentinelles.

Le Rôle de l'intervenant-terrain désigné pour implanter les réseaux de sentinelles (*disponible*)

Les intervenants-terrain désignés pour implanter les réseaux de sentinelles sur les territoires de CSSS ont un rôle organisationnel. Ils agissent à toutes les étapes de l'implantation des réseaux de sentinelles dans les milieux ciblés et sont en lien avec les milieux d'implantation, les sentinelles, l'intervenant ou la ressource désignée pour accueillir la référence des personnes suicidaires repérées par les sentinelles et les ressources impliquées dans la trajectoire de service.

Le feuillet d'information présente ce rôle de façon plus spécifique.

Le Rôle de l'intervenant désigné (ou la ressource) (*disponible*)

Ce feuillet d'information présente le rôle de l'intervenant désigné (ou la ressource) qui aura à répondre aux sentinelles lorsqu'elles auront repéré une personne suicidaire. Il faut prévoir que cet intervenant (ou ressource) sera disponible 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine.

La sécurité des personnes suicidaires et des sentinelles est la toile de fond de cette condition d'implantation.

Les critères de base pour devenir formateur sentinelles (*disponible par le biais de l'Association québécoise de prévention du suicide*)

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a confié à l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) le mandat d'élaborer une formation de sentinelles ainsi que la formation des formateurs.

La formation des formateurs, désignés par l'Agence ou par les CSSS, sera dispensée à l'automne 2007 et à l'hiver 2008. En août 2007, vous avez reçu les informations sur les critères de base ainsi que le formulaire d'inscription. En lien avec les critères, l'AQPS a identifié trois types de formation qui permettra aux formateurs désignés de développer leurs compétences selon qu'ils sont déjà accrédités par l'AQPS, qu'ils répondent aux critères de base identifiés (expérience à la problématique du suicide et comme formateur). Cette information a été envoyée aux intervenants-terrain, aux gestionnaires responsables de la cible, aux formateurs de l'équipe régionale de formation et de postvention en Montérégie, ainsi qu'à leurs gestionnaires des centres de prévention du suicide ou des centres de crise de la Montérégie.



Les étapes de la PHASE 2

L'implantation des réseaux de sentinelles sur le territoire

1. Connaître les groupes à risque ou vulnérables et choisir les milieux d'implantation

3. S'assurer de l'arrimage entre les ressources du milieu ciblé et celles du réseau de la santé et des services sociaux du territoire

Outil d'aide au choix des milieux (en développement)

Ce texte présentera brièvement les groupes à risque de suicide et les milieux vulnérables. Par la suite, afin de guider le choix des milieux d'implantation, le texte présentera quelques éléments qui pourraient être tenus en compte, par exemple, les particularités de la demande d'aide des hommes, l'indice de défavorisation matérielle et sociale de Pampalon et Hamel (2000), etc.

Ce document sera prêt vers la fin octobre 2007.

Dans certains milieux, il existe déjà des personnes ou des services d'aide. Lors de la mise en place des réseaux de sentinelles, on doit s'assurer de faire l'arrimage entre les ressources du milieu et celles de la communauté.

De quoi tenir compte dans l'arrimage entre les ressources (en développement)

Ce feuillet d'information propose des exemples de personnes ou services dans différents milieux d'implantation avec lesquels il sera nécessaire de faire des liens. *Ce document sera prêt vers la fin octobre 2007.*

2. Susciter l'adhésion dans le milieu ciblé

Pochette d'information (disponible à la fin septembre)



À l'intention des responsables des milieux ciblés, cette pochette présente les objectifs de la mise en place de réseaux de sentinelles, qui sont les sentinelles et quel est leur rôle ainsi que la contribution attendue des milieux dans l'implantation. Les intervenants-terrain peuvent également y inclure un complément d'information selon le milieu ciblé, en plus d'y inclure une carte d'affaire.

Agence de la santé
et des services sociaux
de la Montérégie

Québec



4. Rechercher et sélectionner les sentinelles

« La recherche des sentinelles consiste à trouver des personnes intéressées ou aptes à jouer le rôle de sentinelles. La sélection fait référence au choix, selon les critères de sélection définis, des personnes qui seront invitées à participer à une session de formation et, parmi elles, de celles qui deviendront des sentinelles ou le resteront. Ainsi, la sélection est un processus continu. » (Cadre de référence, p. 44)

Le recrutement des sentinelles peut se faire par le biais d'un envoi massif du dépliant à l'ensemble de milieu ciblé ou encore être remis à certaines personnes perçues comme étant en lien avec des personnes à risque ou vulnérables. Il est recommandé d'être prudent pour ne pas cibler des personnes qui ne rencontreraient pas les critères de sélection.

La recherche des sentinelles : un dépliant (disponible)

L'intérieur du dépliant présente comment les sentinelles peuvent contribuer aux efforts de prévention du suicide, qui sont les sentinelles, quel est leur rôle et précise comment elles seront soutenues. L'extérieur du dépliant invite les personnes à s'inscrire et une place est disponible pour mettre les coordonnées de la personne ou de l'organisme à contacter. On y retrouve aussi le numéro de la ligne 1 866 APPELLE (intervention en prévention du suicide, accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine, partout au Québec).



Les outils pour la sélection des sentinelles : 2 questionnaires (disponibles)

Les outils de sélection permettent de recueillir les informations sur la personne, ses expériences par rapport au suicide, sa motivation et sa capacité à devenir sentinelle. Ces éléments permettront de juger si elle sera invitée à participer à la formation. Pour ce faire, deux outils sont disponibles :

- **Grille d'entrevue de sélection** : à compléter par le responsable de la sélection lors d'une rencontre « face à face » avec la personne ciblée.
- **Auto-questionnaire : pour mieux vous connaître** : à faire compléter par la personne intéressée à devenir sentinelle, suivi d'une rencontre avec le responsable de la sélection afin de clarifier quelques éléments, surtout si la personne a été touchée par le suicide.



5. Former les sentinelles

Le contenu de formation des sentinelles, un aide-mémoire pour les sentinelles et la formation des formateurs sont développés et diffusés par l'AQPS

Comme déjà mentionné, le ministère de la Santé et des Services sociaux a confié à l'AQPS le mandat d'élaborer une formation de sentinelles.

Le cahier du formateur et le cahier du participant, ainsi qu'une présentation power point des principaux éléments de la formation et un aide-mémoire pour les sentinelles sont maintenant disponibles. Le territoire du CSSS de Sorel-Tracy, a participé à l'élaboration du contenu en acceptant que les sentinelles ciblées au Cégep de Sorel reçoivent la formation-pilote en mai dernier.

Le matériel de formation sera remis aux formateurs dès cet automne.

Jusqu'à maintenant en Montérégie, les formateurs qui ont été désignés sont :

- Valérie Ducharme
CPS Haute-Yamaska
- Xénia Halmov et Sylvie Mayer
Centre de crise Le Tournant
- France Sylvestre et Josée Lavallée
Suicide-Alerte
- Évelyne Campeau
Centre de crise l'Accès
- Violaine Quenneville et Danielle Tremblay
CSSS Vaudreuil-Soulanges
- Pierrette Couture
Contact Richelieu- Yamaska
- Claude de Varennes
CPS Haut-Richelieu

6. Soutenir les sentinelles

Le soutien à offrir aux sentinelles se traduit par différentes mesures pour leur permettre de jouer leur rôle. Il comprend des activités de postvention au besoin et différents moyens pour permettre aux sentinelles de jouer leur rôle avec aisance et compétence. En plus de créer un filet de sécurité autour des sentinelles, le soutien est un moyen pour maintenir l'intérêt et la motivation, briser l'isolement et favoriser la pérennité du réseau de sentinelles.

Différents outils disponibles :

Aide-mémoire pour faciliter la transmission d'information à l'intervenant désigné

L'AQPS a développé un aide-mémoire qui sera remis par le formateur aux participants à la formation des sentinelles. Cet aide-mémoire rappelle les processus de décision des sentinelles, les questions à poser lorsqu'ils repèrent une personne qui pourrait être suicidaire et les informations à transmettre à l'intervenant ou à la ressource désignée.

Une carte des organismes du milieu (en développement)

Cette carte (style carte d'affaire), à l'usage de la sentinelle comme outil de référence pour les personnes repérées, contient une liste de quelques organismes de la région. Une place est prévue afin d'inscrire manuellement les coordonnées d'autres ressources. La sentinelle pourra ainsi remettre quelque chose de concret à une personne repérée. Un message d'invitation à la demande d'aide sera également inclus ! **Cet outil sera disponible à l'hiver 2008.**



Des textes sur différents thèmes (en développement)

Des textes seront développés afin d'entretenir les sentinelles sur différents thèmes et les soutenir dans leur rôle. Ces textes, développés par la DSP ou d'autres collaborateurs, seront remis aux intervenants-terrain à l'intention des sentinelles. Par exemple, ceux-ci pourraient reprendre des notions abordées durant la formation (le rôle et les limites des sentinelles), entretenir le lecteur sur des questions particulières de certaines clientèles ou groupe d'âges, présenter des ressources d'aide du milieu, etc.

Ces textes seront développés tout au long de l'année.

Des activités de formation continue (en développement)

Des activités de formation continue pourront être offertes aux sentinelles qui ont déjà reçu la formation de base.

Pour ce faire, des contenus de formation sur différents thèmes *seront développés tout au cours de l'année* :

- La demande d'aide des hommes;
- Les particularités du suicide chez les jeunes;
- Les particularités du suicide chez les personnes âgées;
- Le deuil à la suite d'un suicide;
- Les facteurs de vulnérabilité et les facteurs de protection...

La **PHASE 3**, dernière phase du processus d'implantation, consiste au :

Suivi à l'implantation

Cette étape permet de vérifier si les objectifs de chaque étape ont été atteints, de vérifier si les actions prévues ont été posées et de faire les modifications nécessaires tout au long de l'implantation. Afin de faciliter la réalisation de ce suivi, deux outils sont proposés :

Un aide-mémoire : Avant de passer à l'autre étape (en développement)

Simple comme idée... Ce petit document rappelle les actions à accomplir telles que proposées dans le cadre de référence, prévoit une place pour cocher si oui ou non l'étape a été réalisée et permet d'expliquer les écarts. *Cet outil sera disponible en octobre 2007.*

Un questionnaire sur le suivi à l'implantation (en développement)

Une des actions à accomplir lors de cette étape consiste à préparer un questionnaire de collecte de données et propose quelques questions pour guider l'action. Nous nous proposons à en développer un pour vous. *Cet outil sera disponible en novembre 2007.*



Se procurer les outils :

Pour vous procurer les outils disponibles, il suffit d'en faire la demande soit :

- ✓ par courriel : f.roy@rsss16.gouv.qc.ca ou;
- ✓ par téléphone au 450-928-6777 poste 3095.

SVP indiquer la quantité désirée ainsi que vos coordonnées de livraison.

Vous avez d'autres idées ou des besoins particuliers...

Les outils actuellement **disponibles** ou **en développement** visent à outiller les intervenants-terrain dans le déploiement des réseaux de sentinelles en Montérégie. Nous vous invitons à nous faire part de vos idées et besoins afin de poursuivre le développement d'outils.

Pour partager vos idées avec les autres intervenants-terrain, contactez-nous !

Un responsable du dossier sentinelles en Montérégie

C'est **Françoise Roy**, agente de planification, de programmation et de recherche, qui est responsable de la cible sentinelles en Montérégie. Pour tout commentaire ou autres idées ou outils concernant ce bulletin, veuillez la contacter soit;

- ✓ par courriel : f.roy@rsss16.gouv.qc.ca ou;
- ✓ par téléphone au 450-928-6777 poste 3095.

Des accompagnateurs pour chaque CSSS

Afin de soutenir le déploiement des mesures prévues aux Plans d'action locaux (PAL), la DSP a attiré un professionnel par dossier à quelques CSSS.

Ces accompagnateurs sont disponibles pour vous aider concrètement dans la mise en place de réseaux sur votre territoire. Nous vous invitons à faire appel à eux.

Marie Julien

m.julien@rsss16.gouv.qc.ca
450-928-6777 poste 3043

- CSSS Champlain
- CSSS du Haut-Richelieu-Rouville
- CSSS Pierre-Boucher

Dominique Gagnon

d.gagnon@rsss16.gouv.qc.ca
450-377-9605 poste 223

- CSSS du Haut-Saint-Laurent
- CSSS du Suroît
- CSSS Jardins-Roussillon
- CSSS Vaudreuil-Soulanges

Françoise Roy

f.roy@rsss16.gouv.qc.ca
450-928-6777 poste 3095

- CSSS de la Haute-Yamaska
- CSSS La Pommeraie
- CSSS Richelieu-Yamaska
- CSSS de Sorel-Tracy

Au plaisir ...

Françoise Roy

Responsable du dossier sentinelles

Direction de santé publique, ASSS Montérégie

Journée montérégienne de santé publique 2007

**POUR DES COMMUNAUTÉS EN SANTÉ :
DES ENVIRONNEMENTS SOCIAUX SOLIDAIRES**

Mercredi le 24 octobre, Hôtel Plaza, Valleyfield
Mercredi le 31 octobre, Hôtel Le Castel, Granby
Jaudi 1^{er} novembre, Hôtel Sandman, Longueuil
www.rsss16.gouv.qc.ca/santepublique

Agence de la santé
et des services sociaux
de la Montérégie

Québec